

**D'hier à aujourd'hui, pas de frontière pour l'Europe syndicale !**

**Depuis sa création en 1982, le Comité syndical interrégional (CSIR) Hainaut, Nord-Pas-de-Calais, Flandre occidentale a tenté de développer une coopération syndicale au service des travailleuses et travailleurs transfrontaliers. À l'approche des élections européennes, l'association régionale pour l'histoire ouvrière et syndicale (Arhos) portée par des retraités militants de la CFDT Haut-de-France, a organisé le 24 mai un colloque qui a permis de revivre cette histoire.**

*« Les premiers contacts entre les organisations syndicales françaises et belges datent des années 1930, note Pierre Tilly, historien de l'université de Louvain-la-Neuve (Belgique). Mais c'est véritablement après la Seconde Guerre mondiale que cette coopération va prendre forme sous formes d'échanges, de débats, une concertation mais aussi la mise en place de services pour accueillir les travailleurs frontaliers ».* L'historien explique que le textile a été le premier terrain de rencontres. Ainsi, André Glorieux, du syndicat CFTC du textile propose en 1952 à son homologue Declercq la tenue de matinées d'études franco-belges puis un comité permanent franco-belge se met en place de manière à faire reconnaître les représentants syndicaux belges auprès des entreprises et instances françaises. Cela sera particulièrement important quand la crise du textile surviendra car les travailleurs transfrontaliers sont les premiers licenciés. En 1982, la Confédération européenne des syndicats (CES) met en place les CSIR. *« Le CISR du Hainaut, Nord-Pas-de-Calais, Flandre occidentale regroupe six organisations syndicales présentes dans trois régions et sur deux pays qui parlent d'une seule voix pour porter le même idéal : une véritable Europe sociale ! »*, indique Jean-Pierre Stobiecki, président du CSIR et de l'Arhos. Car les intérêts politique et économique ne peuvent être l'unique base de la construction européenne. Les acquis de l'ensemble des travailleurs avec ou sans emploi, la protection sociale et l'équité fiscale sont essentiels. Du fait de sa situation géographique, le CSIR apporte une attention particulière aux travailleurs transfrontaliers et détachés.

### **Dialogue entre syndicats et dialogue social européen**

Ghislain Dethy, de la Confédération syndicale chrétienne belge (CSC) met l'accent sur le réseau Eures : *« Le réseau Eures a été créé par l'Union européenne pour assurer l'information, l'orientation et le placement, tant aux demandeurs d'emploi qu'aux employeurs intéressés par le marché de l'emploi européen. Ses conseillers travaillent au sein du service public de l'emploi ou au sein des organisations syndicales ».* Didier Louvet, de la CGT pointe les actions menées en commun comme les différentes manifestations européennes, le soutien aux salariés de Renault Vilvorde lors de sa fermeture en 1997. André Bocquet, de la CFDT, européen convaincu parle de la reconversion du Valenciennois.

Générateur d'idées, il a toujours prôné une certaine idée du syndicalisme, de l'Europe, de son territoire. Jean Lapeyre, ancien vice-président de la CES et toujours adhérent CFDT s'attarde sur l'histoire du dialogue social européen : « *Dès sa prise de fonction à la tête de la Commission européenne, Jacques Delors organise un sommet du dialogue social. Il met en jeu les acteurs sociaux. Il sera à l'origine de la Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs et du Programme social* ». Jean Lapeyre égraine ensuite les acquis du dialogue social : création de 9 comités paritaires, de 44 comités du dialogue social sectoriels avec des résultats divers (code de conduite, modernisation du travail, formation professionnelle, égalité des chances, bases de données, conditions de travail, etc.), 1208 comités d'entreprises européens, espaces d'information, de consultation, de concertation, et d'anticipation, et plus de 50 accords-cadres internationaux (Danone, ENI, Volkswagen, Renault, H&M).

### **L'importance des élections européennes**

Des accords-cadres ont été signés sur le télétravail, le stress lié au travail, le harcèlement et la violence au travail, les marchés du travail inclusifs, un cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie, un cadre d'action sur l'égalité hommes-femmes. Autant d'accords repris dans des directives européennes. D'autres directives ont vu le jour : sur les violences faites aux femmes, le salaire minimum européen, les droits des personnes porteuses d'un handicap, le droit aux congés payés pendant la période de maladie, les droits des faux indépendants et le travail sur les plateformes.

Avant d'expliquer les enjeux des élections européennes, Henri Lourdelle, adhérent CFDT, conseiller de la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (Ferpa) explique le fonctionnement des différentes instances de l'Union européenne : le Conseil européen, qui regroupe les chefs d'État ; les dix Conseils de l'Union européennes, composés des ministres concernés de chaque État-membre ; la Commission, « *le seul organe législatif* » ; le Parlement européen. Le conseiller de la Ferpa précise que « *l'Europe a apporté d'abord et avant tout la paix entre les pays de l'Union, la démocratie, la stabilité politique, la stabilité monétaire, la possibilité de se déplacer pour travailler, pour les loisirs et pour se soigner* ». Il termine par un appel à lutter contre l'extrême droite et les partis qui ne veulent pas d'Europe.